

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEYSSE  
DU 14 OCTOBRE 2019**

-----

**DÉLIBÉRATION N° 19-047 : DÉNOMINATION DE NOUVELLES VOIES COMMUNALES**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de renommer 3 voies communales. Ce dernier demande donc au Conseil Municipal de valider la nouvelle dénomination des voies suivantes :

La Rue de la Plaine devient la Rue du Lavoir  
La Place de l'Église devient la Place Abbé CAMBOURIAN  
Le Chemin de Laubre devient la Rue des Lavandières

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la nouvelle dénomination des 3 voies communales mentionnées Ci-dessus.

**DÉLIBÉRATION N° 19-048 : AVENANT DE MARCHÉS DE TRAVAUX MAISON DES SERVICES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée dans le cadre des marchés conclus pour la reconstruction de la mairie et la requalification des espaces publics, des modifications des marchés sont à conclure.

Les marchés de travaux initiaux et les avenants afférents déjà conclus, portent le montant total des travaux à 2 409 659,77 € HT. Ce montant incluant les démolitions, la construction de la mairie et de la chaufferie bois et la création de places publiques et des avenants pris en cours de chantier suite à des aléas (dont la liquidation judiciaire de 2 entreprises) et des ajustements apportés au projet.

En phase de finition des travaux, divers ajustements et améliorations apportées au projet, impliquent des travaux supplémentaires sur plusieurs lots.

Le montant total des modifications qu'il est proposé d'approuver s'élève à 10 071,57 € HT. Il se répartit lot par lot de la façon suivante :

Libellé	Entreprise	Marché en € HT	Modification en € HT	TOTAL marché + avenant en € HT
LOT 01 - TERRASSEMENT - VRD	EUROVIA	351 872,18	<b>1 140,00</b>	353 012,18
LOT 04 - GROS ŒUVRE - FACADES	SATRAS	528 030,36	<b>1 962,00</b>	529 992,36
LOT 11 - PLATRERIE - PEINTURE	PIOVESAN	124 424,00	<b>2 352,00</b>	126 776,00
LOT 14 - CHAUFFAGE - CLIMATISATION - VENTILATION - PLOMBERIE - SANITAIRES	ASGTS	214 678,29	<b>616,00</b>	215 294,29
LOT 15 - ELECTRICITE	SUDRELEC	102 852,26	<b>4 001,57</b>	106 853,83

Monsieur le Maire propose aux élus d'approuver l'attribution des modifications des marchés et de lui donner pouvoir d'autoriser le Président du SDEA à les signer.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'attribution des modifications des marchés de travaux et donne pouvoir à Monsieur le Maire d'autoriser le Président du SDEA à signer les modifications. Il autorise également à l'unanimité Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

**DÉLIBÉRATION N° 19-049 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE FOURNITURE ET SERVICE "RÉALISATION D'UN SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION URBAIN"**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a choisi de lancer une procédure adaptée pour l'attribution du marché de fourniture et service pour la réalisation d'un système de vidéoprotection urbain, conformément au code des marchés publics. Le montant des travaux est prévu au BP 2019.

Monsieur le Maire résume la procédure en rappelant que le 09 septembre 2019, un avis de marché est paru dans un journal d'annonces légales (Dauphiné Libéré). Le même jour, le Dossier de Consultation des Entreprises a été mis en ligne sur le site de BEST, plateforme sécurisée de dématérialisation ; 17 entreprises l'ont téléchargé.

1 seule entreprise a envoyé son offre dématérialisée sur le site de BEST.

La commission MAPA s'est réunie le 04 octobre 2019 pour ouvrir, enregistrer et analyser en présence de l'assistant à Maître d'Ouvrage l'offre. La commission a noté que les prix étaient légèrement supérieurs à l'estimation et a demandé une négociation.

L'entreprise a fait une nouvelle offre avec des prix plus conformes à l'estimation. Aussi le pouvoir adjudicateur a décidé, conformément à l'article 1<sup>er</sup> du CMP, de proposer l'attribution du marché à l'entreprise SPIE CityNetworks pour un montant HT de 186 315 € pour la tranche ferme et de 11 355 € HT pour l'option supplémentaire qui devra être validée par l'Architecte des Bâtiments de France.

Monsieur le Maire propose aux élus d'approuver le marché et de l'autoriser à signer.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'attribution du marché de fourniture et service à l'entreprise SPIE CityNetworks, unique entreprise ayant déposé une offre. Il autorise également à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que tous les documents s'y rapportant.

**DÉLIBÉRATION N° 19-050 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA NOUVELLE ASSOCIATION "MEYSSE PATRIMOINE"**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 2 associations ont fusionné, il s'agit de "Défense du Patrimoine" et de "Meysse au fil du temps". Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 400 € à la nouvelle association ainsi créée et intitulée "Meysse Patrimoine".

Le Conseil Municipal attribue à l'unanimité une subvention de 400 € à l'association "Meysse Patrimoine".

**DÉLIBÉRATION N° 19-051 : CHANGEMENT DE L'ASSOCIATION POUR LA SUBVENTION DES CONCOURS DE PÉTANQUE DE LA FÊTE VOTIVE PRÉVUE AU BP 2019**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité des Fêtes de Meysse a organisé cette année encore les concours de pétanque de la fête votive qui ont eu lieu les 24 et 25 août 2019.

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal qu'une erreur s'est glissée dans le Budget Primitif 2019. En effet, la subvention doit être versée au Comité des Fêtes de Meysse et non à la Pétanque Meyssoise comme stipulé dans le Budget Primitif.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de valider le changement d'association pour la subvention des concours de pétanque de la fête votive et ainsi d'attribuer au Comité des Fêtes de Meysse la subvention de 500 € prévue au Budget Primitif 2019.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le changement d'association pour la subvention des concours de pétanque de la fête votive et l'attribution de la subvention de 500 € au Comité des Fêtes de Meysse prévue au Budget Primitif 2019.

**EXTRAIT N° 19 - 047**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYSSE**  
**DU 14 OCTOBRE 2019**

-----

Nombre de conseillers  
en exercice : 14  
présents : 10  
votants : 12

L'an deux mille dix-neuf, et le quatorze octobre, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 10 octobre 2019

Présents : MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - LAUSSEL  
MRS CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - THEYSSET - TOGNETTY

Absents excusés : Mmes DEROUEN et VILLETTE - M. BALLOY

Absents non excusés : M. MONTCHAUD

Ont donné pouvoir : Mme VILLETTE à M. CUER  
M. BALLOY à Mme LAUSSEL

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme CODATO.

**OBJET**

**DÉNOMINATION DE NOUVELLES VOIES COMMUNALES**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de renommer 3 voies communales. Ce dernier demande donc au Conseil Municipal de valider la nouvelle dénomination des voies suivantes :

La Rue de la Plaine devient la Rue du Lavoir  
La Place de l'Église devient la Place Abbé CAMBOURIAN  
Le Chemin de Laubre devient la Rue des Lavandières

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** la nouvelle dénomination des 3 voies communales mentionnées Ci-dessus.
- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à la direction Loire-Vallée du Rhône de La Poste.

Délibération votée à l'unanimité.

Ont signé les membres présents :

MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - LAUSSEL  
MRS CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - THEYSSET - TOGNETTY

Par procuration : M. CUER pour Mme VILLETTE  
Mme LAUSSEL pour M. BALLOY

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meyssse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.  
Affiché le 17 octobre 2019  
Pour copie conforme

En Mairie, le 17 octobre 2019  
Le Maire,

Eric CUER.



**EXTRAIT N° 19 - 048**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYSSE**  
**DU 14 OCTOBRE 2019**

-----

Nombre de conseillers  
en exercice : 14  
présents : 10  
votants : 12

L'an deux mille dix-neuf, et le quatorze octobre, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 10 octobre 2019

Présents : MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - LAUSSEL  
MRS CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - THEYSSET - TOGNETTY

Absents excusés : Mmes DEROUEN et VILLETTE - M. BALLOY

Absents non excusés : M. MONTCHAUD

Ont donné pouvoir : Mme VILLETTE à M. CUER  
M. BALLOY à Mme LAUSSEL

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme CODATO.

**OBJET**

**AVENANT DE MARCHÉS DE TRAVAUX MAISON DES SERVICES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée dans le cadre des marchés conclus pour la reconstruction de la mairie et la requalification des espaces publics, des modifications des marchés sont à conclure.

Les marchés de travaux initiaux et les avenants afférents déjà conclus, portent le montant total des travaux à 2 409 659,77 € HT. Ce montant incluant les démolitions, la construction de la mairie et de la chaufferie bois et la création de places publiques et des avenants pris en cours de chantier suite à des aléas (dont la liquidation judiciaire de 2 entreprises) et des ajustements apportés au projet.

En phase de finition des travaux, divers ajustements et améliorations apportées au projet, impliquent des travaux supplémentaires sur plusieurs lots.

Le montant total des modifications qu'il est proposé d'approuver s'élève à 10 071,57 € HT. Il se répartit lot par lot de la façon suivante :

Libellé	Entreprise	Marché en € HT	Modification en € HT	TOTAL marché + avenant en € HT
LOT 01 - TERRASSEMENT - VRD	EUROVIA	351 872,18	<b>1 140,00</b>	353 012,18
LOT 04 - GROS ŒUVRE - FACADES	SATRAS	528 030,36	<b>1 962,00</b>	529 992,36
LOT 11 - PLATRERIE - PEINTURE	PIOVESAN	124 424,00	<b>2 352,00</b>	126 776,00
LOT 14 - CHAUFFAGE - CLIMATISATION - VENTILATION - PLOMBERIE - SANITAIRES	ASGTS	214 678,29	<b>616,00</b>	215 294,29
LOT 15 - ELECTRICITE	SUDRELEC	102 852,26	<b>4 001,57</b>	106 853,83

Monsieur le Maire propose aux élus d'approuver l'attribution des modifications des marchés et de lui donner pouvoir d'autoriser le Président du SDEA à les signer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'attribution des modifications des marchés de travaux.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire d'autoriser le Président du SDEA à signer les modifications.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.
- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa, au SDEA pour information et suite à donner ainsi qu'à Madame la Comptable du Trésor pour sa comptabilité.

Délibération votée à l'unanimité.

Ont signé les membres présents :

MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - LAUSSEL  
MRS CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - THEYSSET - TOGNETTY

Par procuration : M. CUER pour Mme VILLETTE  
Mme LAUSSEL pour M. BALLOY

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meysse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.  
Affiché le 17 octobre 2019  
Pour copie conforme

En Mairie, le 17 octobre 2019  
Le Maire,

  
Eric CUER.

**EXTRAIT N° 19 - 049**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYSSE**  
**DU 14 OCTOBRE 2019**

-----

Nombre de conseillers  
en exercice : 14  
présents : 10  
votants : 12

L'an deux mille dix-neuf, et le quatorze octobre, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 10 octobre 2019

Présents : MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - LAUSSEL  
MRS CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - THEYSSET - TOGNETTY

Absents excusés : Mmes DEROUEN et VILLETTE - M. BALLOY

Absents non excusés : M. MONTCHAUD

Ont donné pouvoir : Mme VILLETTE à M. CUER  
M. BALLOY à Mme LAUSSEL

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme CODATO.

**OBJET**

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE FOURNITURE ET SERVICE "RÉALISATION D'UN SYSTEME DE VIDÉOPROTECTION URBAIN"**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a choisi de lancer une procédure adaptée pour l'attribution du marché de fourniture et service pour la réalisation d'un système de vidéoprotection urbain, conformément au code des marchés publics. Le montant des travaux est prévu au BP 2019.

Monsieur le Maire résume la procédure en rappelant que le 09 septembre 2019, un avis de marché est paru dans un journal d'annonces légales (Dauphiné Libéré). Le même jour, le Dossier de Consultation des Entreprises a été mis en ligne sur le site de BEST, plateforme sécurisée de dématérialisation ; 17 entreprises l'ont téléchargé.

1 seule entreprise a envoyé son offre dématérialisée sur le site de BEST.

La commission MAPA s'est réunie le 04 octobre 2019 pour ouvrir, enregistrer et analyser en présence de l'assistant à Maître d'Ouvrage l'offre. La commission a noté que les prix étaient légèrement supérieurs à l'estimation et a demandé une négociation.

L'entreprise a fait une nouvelle offre avec des prix plus conformes à l'estimation. Aussi le pouvoir adjudicateur a décidé, conformément à l'article 1<sup>er</sup> du CMP, de proposer l'attribution du marché à l'entreprise SPIE CityNetworks pour un montant HT de 186 315 € pour la tranche ferme et de 11 355 € HT pour l'option supplémentaire qui devra être validée par l'Architecte des Bâtiments de France.

Monsieur le Maire propose aux élus d'approuver le marché et de l'autoriser à signer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'attribution du marché de fourniture et service à l'entreprise SPIE CityNetworks, unique entreprise ayant déposé une offre.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que tous les documents s'y rapportant.
- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa, à l'assistant à Maître d'Ouvrage pour information, à l'entreprise SPIE CityNetworks pour commande et exécution ainsi qu'à Madame la Comptable du Trésor pour sa comptabilité.

Délibération votée à l'unanimité.

Ont signé les membres présents :

MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - LAUSSEL  
MRS CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - THEYSSET - TOGNETTY

Par procuration : M. CUER pour Mme VILLETTE  
Mme LAUSSEL pour M. BALLOY

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meysse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.  
Affiché le 17 octobre 2019  
Pour copie conforme

En Mairie, le 17 octobre 2019  
Le Maire,

Eric CUER.



**EXTRAIT N° 19 - 050**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYSSE**  
**DU 14 OCTOBRE 2019**

-----

Nombre de conseillers  
en exercice : 14  
présents : 10  
votants : 12

L'an deux mille dix-neuf, et le quatorze octobre, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 10 octobre 2019

Présents : MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - LAUSSEL  
MRS CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - THEYSSET - TOGNETTY

Absents excusés : Mmes DEROUEN et VILLETTE - M. BALLOY

Absents non excusés : M. MONTCHAUD

Ont donné pouvoir : Mme VILLETTE à M. CUER  
M. BALLOY à Mme LAUSSEL

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme CODATO.

**OBJET**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA NOUVELLE ASSOCIATION "MEYSSE PATRIMOINE"**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 2 associations ont fusionné, il s'agit de "Défense du Patrimoine" et de "Meysse au fil du temps". Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 400 € à la nouvelle association ainsi créée et intitulée "Meysse Patrimoine".

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ATTRIBUE** une subvention de 400 € à l'association "Meysse Patrimoine".
- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa, au Président de l'association "Meysse Patrimoine" pour information et à Madame la Comptable du Trésor pour sa comptabilité.

Délibération votée à l'unanimité.

Ont signé les membres présents :

MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - LAUSSEL  
MRS CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - THEYSSET - TOGNETTY

Par procuration : M. CUER pour Mme VILLETTE  
Mme LAUSSEL pour M. BALLOY

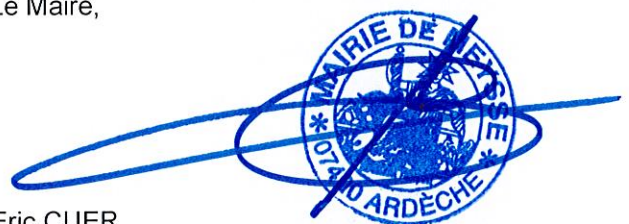
SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meysse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.  
Affiché le 17 octobre 2019  
Pour copie conforme

En Mairie, le 17 octobre 2019  
Le Maire,

Eric CUER.



Certifié exécutoire le

Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le

Publié ou Notifié le



**EXTRAIT N° 19 - 051**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYSSE**  
**DU 14 OCTOBRE 2019**

-----

Nombre de conseillers  
en exercice : 14  
présents : 10  
votants : 12

L'an deux mille dix-neuf, et le quatorze octobre, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 10 octobre 2019

Présents : MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - LAUSSEL  
MRS CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - THEYSSET - TOGNETTY

Absents excusés : Mmes DEROUEN et VILLETTE - M. BALLOY  
Absents non excusés : M. MONTCHAUD

Ont donné pouvoir : Mme VILLETTE à M. CUER  
M. BALLOY à Mme LAUSSEL

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme CODATO.

**OBJET**

**CHANGEMENT DE L'ASSOCIATION POUR LA SUBVENTION DES CONCOURS DE PÉTANQUE DE LA FÊTE VOTIVE PRÉVUE AU BP 2019**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité des Fêtes de Meysse a organisé cette année encore les concours de pétanque de la fête votive qui ont eu lieu les 24 et 25 août 2019.

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal qu'une erreur s'est glissée dans le Budget Primitif 2019. En effet, la subvention doit être versée au Comité des Fêtes de Meysse et non à la Pétanque Meyssoise comme stipulé dans le Budget Primitif.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de valider le changement d'association pour la subvention des concours de pétanque de la fête votive et ainsi d'attribuer au Comité des Fêtes de Meysse la subvention de 500 € prévue au Budget Primitif 2019.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le changement d'association pour la subvention des concours de pétanque de la fête votive et l'attribution de la subvention de 500 € au Comité des Fêtes de Meysse prévue au Budget Primitif 2019.
- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Madame la Comptable du Trésor pour sa comptabilité.

Délibération votée à l'unanimité.

Ont signé les membres présents :

MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - LAUSSEL  
MRS CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - THEYSSET - TOGNETTY

Par procuration : M. CUER pour Mme VILLETTE - Mme LAUSSEL pour M. BALLOY

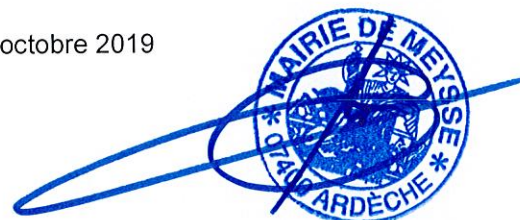
SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meysse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.  
Affiché le 17 octobre 2019  
Pour copie conforme

En Mairie, le 17 octobre 2019  
Le Maire,

Eric CUER.



Certifié exécutoire le

Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le

Publié ou Notifié le